



# AVIS D'APPEL A CANDIDATURES (AAPC)

## Concession de travaux et de service public d'un port de plaisance fluvial à Deûlémont

### 1. Identification du service demandeur

Voies navigables de France - V.N.F - Etablissement public à caractère administratif de l'Etat

Direction Territoriale du Nord Pas-de-Calais - 37, rue du Plat - BP 725 - 59034 LILLE CEDEX

### 2. Objet

Passation d'un contrat de concession relatif à l'exploitation, l'animation, l'entretien et le développement du port de plaisance de Deûlémont (59), sur les berges de la Deûle, avec une capacité d'accueil de 35 anneaux environ.

Le présent appel à candidatures a pour objet de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre (délégation de service public en application de la loi 93-122 modifiée du 29 janvier 1993 et de ses décrets d'application).

### 3. Caractéristiques principales de la convention

- Nature : concession de service public avec travaux et exploitation des ouvrages existants
- Durée : de l'ordre de 10 à 15 ans – durée négociée selon les investissements à compter du 01/01/2016
- Mode de rémunération du concessionnaire : tarification des services aux usagers
- Une redevance sera due à VNF : environ 7 800 €/an et sera définitivement fixée en fonction des aménagements retenus
- Code Nuts : FR300 - Classification CPV : 63721200-1

### 4. Adresse où l'on peut obtenir tous renseignements complémentaires

Monsieur le Directeur Territorial de VNF - Service Développement de la Voie d'Eau – Cellule Aménagement Tourisme  
37, rue du Plat – BP 725 – 59034 LILLE CEDEX - Mme Dessauvages (03 20 15 49 88) - Mail : AT.SDVE.DT-Nord-Pas-de-Calais@vnf.fr  
*Le détail de l'AAPC et le règlement de la consultation sont consultables sur notre site internet : [www.nordpasdecals.vnf.fr](http://www.nordpasdecals.vnf.fr)*

### 5. Présentation des candidatures : justificatifs à produire

Les candidats devront produire tous les documents permettant au concédant d'apprécier, sans ambiguïté, leur aptitude à assurer la qualité, la continuité et l'égalité des usagers devant le service public. A savoir :

- Une lettre de candidature
- Un descriptif de ses objectifs et ambitions pour le projet (4 pages maximum)
- Une présentation détaillée du candidat en moyens financiers, humains et matériels
- Une présentation complète de ses comptes, budgets et bilans des 2 dernières années
- Un extrait K-bis de moins de trois mois ou tout document équivalent
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
- Une attestation sur l'honneur établie par le candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la législation en vigueur sur le travail

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

La liste des candidats admis à présenter une offre sera arrêtée au vu de ces pièces. Si une candidature est incomplète, VNF pourra demander au candidat de lui fournir la pièce manquante dans un délai de 3 jours.

### 6. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation sera remis gratuitement à chaque candidat admis à remettre une offre. Il comprendra notamment : le règlement de la consultation, un guide de rédaction des offres, le projet de cahier des charges de concession, le règlement de port, un plan de situation de la zone concernée, une synthèse indicative des comptes de résultats du port, un modèle de grille des tarifs portuaires, une grille indicative de tarifs portuaires en Nord-Pas-de-Calais.

### 7. Critères d'attribution du contrat

Les critères suivants serviront à l'attribution du contrat :

- Equilibre économique du projet
- Propositions de développement, d'aménagement, d'animation et de gestion du port et montant des investissements envisagés
- Qualité et tarification des locations et des prestations de services aux usagers
- Moyens humains mis en oeuvre
- Solidité du candidat sur la durée du contrat

### 8. Réception des offres de candidature

Les candidats devront faire parvenir leur candidature impérativement **avant le 10 avril 2015**, 12 heures, contre récépissé de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ou par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Territorial de VNF - Service Développement de la Voie d'Eau – Cellule Aménagement et Tourisme  
37, rue du Plat - BP 725 - 59034 LILLE CEDEX

Les candidatures devront être rédigées en langue française. L'enveloppe extérieure devra porter la mention « Candidature à la concession du port de plaisance de Deûlémont. A n'ouvrir qu'en réunion du jury ». Les dossiers parvenus hors délais seront retournés à leurs auteurs.

### 9. Sélection des candidats admis à présenter une offre

La liste des candidats admis à présenter une offre sera arrêtée avant le 7 mai 2015. Les offres devront être déposées dans les formes et délais qui seront précisés dans le règlement de consultation.

### 10. Procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours contentieux et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus est le Tribunal Administratif de Lille - 143 rue Jacquemars Gielée – 59800 Lille - tél. : 03 20 63 13 00 – fax : 03 20 63 13 47 – Email : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)